

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 JANVIER 2016

Sur convocation en date du vingt-deux janvier deux mil seize, le Conseil Municipal s'est réuni le vingt-huit janvier décembre deux-mil seize à dix-neuf heures trente-sept, sous la présidence de Monsieur Pierre SANIER, Maire.

Douze conseillers étaient présents, Mme Anne-Lise CHIEUSSE-DELIERE, Mr Thierry COUSIN, Mme Agnès FAURE, Mme Catherine FOUCON, Mr Guy GIRARD, Mr Frédéric HANOUILLE, Mr Pierre LAUNAY, Mme Evelyne LEFEBVRE, Mme Nathalie MILLE, Mme Florence RACLOT, Madame Claudia ROUSSEL, Mr Romain SURCIN,

Mr Serge HUET, absent excusé ayant donné pouvoir à Monsieur Romain SURCIN,
Mr Thierry REYNAUD, absent excusé, non représenté

Quorum atteint.

Madame ROUSSEL Claudia et Madame Agnès FAURE ont été élues secrétaires de séance.

Information faite au Conseil Municipal : Madame Nadine MAUTE a démissionné du conseil municipal.

Observations sur les comptes-rendus des Conseils municipaux du dix-sept et vingt-deux décembre deux-mil quinze :

Aucune observation faite sur le compte-rendu du dix-sept décembre deux mil quinze

Concernant celui du vingt-deux décembre :

Madame Evelyne LEFEBVRE souligne que dans le cadre du pouvoir remis lors du précédent conseil, qu'une demande de communication du compte administratif 2015 pour une lisibilité des choix d'ensemble dans le cadre des orientations budgétaires 2016 avait été faite, elle réitère celle-ci.

I. PRET DE LA CAISSE D'EPARGNE POUR LA RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise lors du précédent Conseil Municipal (22.12.2015).

Monsieur le Maire expose le détail du financement des travaux pour la restructuration du groupe scolaire.

Le coût de la restructuration est de 1.845.688,08€TTC. La commune prévoit de déduire la TVA pour un montant de 307.614,68€ et des subventions à hauteur de 330.000€.

Il reste donc à la charge de la commune un coût de 1.208.073,40€.

Toutefois, il est à rappeler que le coût total est à payer par la commune.

A ce jour, les deux premières tranches ont été réalisées pour un coût total de 648.978,98€.

La commune a perçu pour ces deux tranches 250.461,16€ répartis ainsi :

103.461,16€ de TVA et 147.000€ de subventions.

La commune a donc payé en autofinancement la somme de 398.517,82€.

Il reste à prévoir pour la finalisation de la restructuration 1.000.000€.

Mr le Maire présente les deux offres proposées par la Caisse d'Épargne et le Crédit Agricole pour un prêt de 1.000.000 Euros sur 20 ans.

La proposition du Crédit agricole présente un taux fixe de 2,11% et une échéance annuelle de 61.825,75€.

La proposition de la Caisse d'Épargne présente un taux fixe de 2,08% et une échéance annuelle de 61.247,04€ ».

Le Conseil Municipal avait donné un avis favorable à ce prêt mais compte tenu que le remboursement se fera trimestriellement comme stipulé dans le contrat il y a lieu d'annuler et de remplacer la délibération du 22/12/2015 en indiquant que le Conseil Municipal a fait le choix de la Caisse d'Épargne pour ce prêt à taux fixe de 2.08 % sur 240 mois Echéances trimestrielles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité avec 13 voix pour et 1 abstention, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cet emprunt

Monsieur le Maire propose pour une meilleure cohérence l'inversion des points 3 et 2

3. DEMANDES DE FDAIC 2016

Monsieur le Maire informe que lorsqu'une demande de FDAIC était faite avant 2016 ; les projets devaient avoir été réalisés dans les 2 années suivant leur demande acceptée. A compter de cette année, pour toute demande effectuée et attribuée par le FDAIC ; les projets devront être réalisés dans les 4 années suivant leur demande.

Monsieur le Maire rappelle que si l'ensemble de ces projets ne peuvent être supportés financièrement par la commune dans leur globalité, ils n'aboutiront pas. Ils seront reportés à l'année suivante selon les possibilités budgétaires communale.

Sécurité Routière

Monsieur le Maire développe les trois volets proposés pour les projets de sécurité routière, à savoir :

1- Remplacement et mise en place des feux tricolores – Route de Dreux. A l'issue d'une étude du Conseil Département il est préconisé la remise en service de ces feux

2- Création d'une voie piétonne entre le hameau des Roberts et des Noblets se rendant à l'arrêt de bus Route de Berchères pour sécuriser la circulation des enfants

3- Sécurisation des axes abords du lotissement de la Bergerie – Route d'Anet pour accéder à l'arrêt de bus Rue du Château par matérialisation de marquage au sol « passage piétons » et création d'une bande piétonne sécurisée

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité avec 13 voix pour et 1 abstention le projet de Sécurité Routière pour un montant estimatif de 45.218.63 euros H.T. soit 54.262.35 euros T.T.C.

Il sollicite à cet effet auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental une subvention au titre du FDAIC 2016 pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Subvention Départementale FDAIC (30 %)	13.565.59 €.
Autofinancement	40.696.76 €
TOTAL T.T.C.	<hr/> 54.262.35 €

L'échéancier prévisionnel des travaux est le suivant :

Début des travaux : 2^{ème} semestre 2016

Fin des travaux : 2^{ème} semestre 2017

Aire de jeux pour les enfants

Monsieur le Maire propose la création d'une aire de jeux unique, son positionnement sera défini ultérieurement.

Le Conseil Municipal approuve avec 13 voix pour et 1 abstention le projet de création d'un aire de jeux pour les enfants pour un montant estimatif de 28.000 euros H.T. soit 33.600 euros T.T.C.

Il sollicite à cet effet auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental une subvention au titre du FDAIC 2016 pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Subvention Départementale FDAIC (50 %)	14.000.00 €.
Autofinancement	19.600.00 €
TOTAL T.T.C.	<u>33.600.00 €</u>

L'échéancier prévisionnel des travaux est le suivant :

Début des travaux : 2^{ème} semestre 2016

Fin des travaux : 2^{ème} semestre 2017

Cimetière

Monsieur le Maire informe qu'il est préconisé un aménagement dans le cadre de l'accessibilité à mobilité réduite des allées du cimetière.

Le Conseil Municipal approuve avec 13 voix pour et 1 abstention le projet de travaux d'aménagement des allées dans le Cimetière pour un montant estimatif de 19.899.20 euros H.T. soit 23.879.04 euros T.T.C.

Il sollicite à cet effet auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental une subvention au titre du FDAIC 2016 pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Subvention Départementale FDAIC (50 %)	9.949.60 €.
Autofinancement	<u>13.929.44 €</u>
T.T.C.	23.879.04 €

Aménagement paysager du cimetière

Monsieur le Maire propose d'effectuer un aménagement lié aux obligations légales d'un puit de dispersion de cendre et de végétalisation du site.

Le Conseil Municipal approuve avec 13 voix pour et 1 abstention le projet de travaux d'aménagement paysager du cimetière pour un montant estimatif de 3.100 euros H.T. soit 3.720 euros T.T.C.

Il sollicite à cet effet auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental une subvention au titre du FDAIC 2016 pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Subvention Départementale FDAIC (50 %)	1.550.00 €.
Autofinancement	2.170.00€
TOTAL T.T.C.	3.720.00 €

L'échéancier prévisionnel des travaux est le suivant :

Début des travaux : 2^{ème} semestre 2016

Fin des travaux : 2^{ème} semestre 2017

Information complémentaire sur la restructuration de l'école

Monsieur le Maire sollicitera par courrier auprès du Président du Conseil Général une demande d'aide supplémentaire afin de permettre d'amoinrir le coût financier de la restructuration du groupe scolaire.

D'autre part, il sera sollicité auprès de Monsieur Olivier MARLEIX, Député, une demande d'aide parlementaire afin de diminuer le coût d'endettement restant à charge de la commune, lié à ce projet.

Etude du Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil Municipal approuve avec 13 voix pour et 1 abstention après attribution du marché à la Société GILSON & ASSOCIES, le projet d'étude du Plan Local d'Urbanisme pour d'un montant de 21.788,00 euros H.T. soit d'un montant de 26.145,60 euros TTC

Il sollicite à cet effet auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental, une subvention au titre du FDAIC pour cette étude.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Subvention Départementale FDAIC (30 % d'une dépense subventionnable de 15000 €)	4.500,00 €
Autofinancement	19.609.20 €
TOTAL T.T.C.	21.645,60 €

Etude travaux Eglise

Monsieur le Maire informe que suite au lancement du projet de la restauration de l'Eglise, l'architecte a été retenu lors d'un précédent conseil. L'étape suivante consiste à la constitution du dossier d'étude de consultation du choix des entreprises. Celui-ci doit être constitué par l'Architecte.

Le Conseil Municipal approuve avec 13 voix pour et 1 abstention le projet d'étude pour la Restauration de l'Eglise Notre Dame de Bû pour un montant estimatif de 45.558.62 euros H.T. soit 54.670.34 euros T.T.C.

Il sollicite à cet effet auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental une subvention au titre du FDAIC 2016 pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Subvention Départementale FDAIC (30 %)	13.667.58 €.
Autofinancement	41.002.76 €
TOTAL T.T.C.	<u>54.670.34 €</u>

L'échéancier prévisionnel des travaux est le suivant :

Début des travaux : 2^{ème} semestre 2016

Fin des travaux : 2^{ème} semestre 2017

Equipement sportif.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'ensemble des infrastructures sportives de la commune ne sont plus en conformité avec la réglementation en vigueur. Il est nécessaire d'effectuer leur remplacement.

Le Conseil Municipal approuve avec 13 voix pour et 1 abstention le projet d'équipement sportif pour un montant estimatif de 15.000 euros H.T. soit 18.000 euros T.T.C.

Il sollicite à cet effet auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental une subvention au titre du FDAIC 2016 pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Subvention Départementale FDAIC (30 %)	4.500.00 €.
Autofinancement	13.500.00 €
TOTAL T.T.C.	<u>18.000.00 €</u>

L'échéancier prévisionnel des travaux est le suivant :

Début des travaux : 2^{ème} semestre 2016

Fin des travaux : 2^{ème} semestre 2017

Acquisition de mobilier pour deux salles des Classes.

Monsieur le Maire évoque l'usure du matériel existant et propose le remplacement par acquisition de mobilier neuf pour 2 salles du groupe scolaire.

Le Conseil Municipal approuve avec 13 voix pour et 1 abstention le projet d'acquisition de mobilier pour le Groupe Scolaire pour un montant estimatif de 12.000 euros H.T. soit 14.400 euros T.T.C.

Il sollicite à cet effet auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental une subvention au titre du FDAIC 2016 pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Subvention Départementale FDAIC (30 %)	3.600.00 €.
Autofinancement	10.800.00 €
TOTAL T.T.C.	<hr/> 14.400.00 €

L'échéancier prévisionnel des travaux est le suivant :

Début des travaux : 2^{ème} semestre 2016

Fin des travaux : 2^{ème} semestre 2017

2. DEMANDE D'AIDE PARLEMENTAIRE

Monsieur le Maire rappelle pour information les demandes aides supplémentaires sollicitées et celle qui le seront prochainement.

1. Demande d'aide parlementaire déjà sollicitée auprès de Monsieur Gérard CORNU, Sénateur, pour du matériel informatique
2. Demande d'aide parlementaire sera sollicitée auprès de Monsieur Olivier MARLEIX, Député, pour financer les travaux d'aménagement de places de stationnement et d'espaces verts du nouveau Groupe scolaire de BÛ, estimés à 330.000 euros T.T.C.
3. Demande d'aide parlementaire sera sollicitée auprès de Monsieur Albéric de Montgolfier, Sénateur et Président du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir pour des projets de sécurité routière
4. Demande d'aide parlementaire sera sollicitée auprès de Madame Chantal DESEYNE, Sénatrice et Maire concernant les études de restauration de l'Eglise

4. CREATION DE DEUX POSTES DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION - CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CUI - CAE)

Monsieur Thierry COUSIN, rapporteur, expose la redistribution des tâches qui nécessite le renforcement de l'équipe des services techniques avec la création de deux postes dans le cadre du dispositif Contrat unique d'insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE). Ces deux emplois seront financés par une réhabilitation partielle de la mairie annexe en bureaux locatifs.

Dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi, je vous propose de créer deux emplois de contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions fixées ci-après, à compter du 1^{er} Février 2016.

Ces contrats sont des contrats aidés réservés à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adressent aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil général.

Je vous propose donc de m'autoriser à signer la convention des deux contrats de travail à durée déterminée, pour une durée de douze mois, étant précisé que ces contrats pourront être renouvelés dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, le conseil municipal délibère sur :

- Décide de créer deux postes dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi ».
- Précise que ces contrats seront d'une durée initiale de douze mois (6 mois minimum) renouvelables expressément, dans la limite de vingt-quatre mois, après renouvellement de la convention.
- Précise que la durée du travail est fixée à vingt heures par semaine (20 heures minimum).
- Indique que ces rémunérations seront fixées sur la base minimale du SMIC horaire, multipliée par le nombre d'heures de travail.
- Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ces recrutements.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés avec 12 voix pour et 2 abstentions

5. BAIL DE LOCATION – PAVILLON COMMUNAL 5 RUE DE SERVILLE A BU

Monsieur le Maire et Monsieur Thierry COUSIN informent le Conseil Municipal que des travaux de rénovation ont été réalisés afin de remettre en location le logement 5 Rue de Serville à Bû cadastré H n° 1182.

Monsieur Thierry COUSIN rappelle les dispositions réglementaires légales qui amènent quelques modifications quant au bail précédent.

Le loyer proposé s'élève à 680,00 euros par mois + 20,00 € de charges. Le bail sera conclu pour une période de 6 ans.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Maire à signer le dit bail.

6. RENOUELEMENT CONTRATS GAZ

Thierry COUSIN rapporteur indique qu'il convient de renouveler les contrats gaz relatifs aux bâtiments communaux, notamment le groupe scolaire, dans le cadre de la nouvelle réglementation.

Le contrat est conclu pour une année avec le distributeur ENGIE

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, le Conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et représentés la reconduction du contrat de gaz auprès du fournisseur ENGIE

7. REMBOURSEMENT ASSURANCE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu en Mairie un chèque de Groupama d'un montant de 660.64 euros correspondant au remboursement suite au sinistre (dégradation d'un poteau électrique aux Toutains).

Ce complément d'indemnité déterminé par l'expertise est un complément de remboursement pour le sinistre survenu en avril 2015, évoqué lors d'un précédent conseil.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide avec 13 voix pour et 1 abstention

- ✓ D'autoriser Monsieur le Maire à percevoir ce règlement.

8. ENCAISSEMENT CHEQUE VENTE DE METAUX

Monsieur Thierry COUSIN, rapporteur, informe le Conseil Municipal que suite au recyclage de matériaux (des morceaux de ferraille) effectués par les agents communaux et récupérés par la SA VESSIERE pour leur recyclage. Celle-ci a émis un chèque de 93.60 euros au nom de la commune (Trésor Public) et qu'il convient d'autoriser Monsieur le Maire à percevoir ce règlement.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents et représentés d'autoriser Monsieur le Maire à percevoir ce règlement.

9. PROJET DE MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE.

Afin d'améliorer l'organisation du travail des secrétaires, Monsieur le Maire propose de modifier les horaires d'ouverture de la Mairie, au Public.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Horaires Actuels	14-17 h	09-14 h 14-17 h	14-17 h	14-17 h	09-12 h 14-17 h	09-12 h
Horaires envisagés	14-17 h		14-17 h		14-17 h	09-12 h

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle que le projet de modifications d'horaires d'ouverture ainsi que les modifications du rythme de travail du personnel sont soumises à l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion 28.

Monsieur le Maire explique que les nouveaux horaires résultent d'une consultation avec les agents et que ces derniers y sont favorables.

Monsieur le Maire expose qu'il est aussi envisagé de restreindre les appels téléphoniques reçus en mairie uniquement aux horaires d'ouverture de celle-ci. Le conseil propose de réfléchir sur le sujet afin de trouver la solution la plus adaptée aux impératifs de la commune.

Quant aux horaires d'ouverture Madame Catherine FOUCON propose d'effectuer un essai de ce nouveau mode de fonctionnement afin de définir l'efficacité de cette modification sur une période donnée.

Après échange au sein du Conseil Municipal, les horaires envisagés seront les suivants :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Horaires envisagés	14-17 h		09-12 h 14-17 h		14-17 h	09-12 h

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents et représentés :

- De modifier les horaires d'ouverture de la Mairie comme présenté ci-dessus, sous réserve de l'acceptation du Comité Technique
- De mettre en œuvre cette modification en application dans les meilleurs délais

10. PROJET DE MODIFICATION DES HEURES DE TRAVAIL DES AGENTS DU SERVICE TECHNIQUE

Monsieur Thierry COUSIN, rapporteur, informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé de modifier les horaires de travail des agents du Service Technique.

Il explique qu'actuellement il existe des horaires d'hiver (étendus sur 4 mois) avec 34h travaillées par semaine et des horaires d'été avec une alternance de 35h et 39h travaillés par semaine. Délibération prise en 2002 selon Madame Evelyne LEFEBVRE avec mise en accord avec la réglementation de l'époque.

Qu'il serait souhaitable de redéfinir les horaires de travail pour l'ensemble des agents des Services Techniques sur 35h semaine.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires envisagés	08-12 h 13-16 h	08-12 h 13-16 h	08-12 h 13-16 h	08-12 h 13-16 h	08-12 h 13-16 h

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents et représentés :

- De modifier les horaires de travail des agents communaux des services techniques comme présenté ci-dessus, sous réserve de l'acceptation du Comité Technique
- De mettre en œuvre cette modification en application dans les meilleurs délais

TOUR DE TABLE

Madame Catherine FOUCON informe que l'inauguration de l'épicerie solidaire a eu lieu. Article dans la presse

Qu'elle a reçu l'équipe du centre de loisir et de l'agglomération pour la mise en place des NAP avec la nouvelle organisation et logistique. Celle-ci sera présentée prochainement en commission

Qu'elle a reçu l'équipe enseignante en consultation pour la classe de découverte dans le Jura à étudier dans le cadre de la Caisse des Ecoles

Lancement de la campagne d'évaluation des agents sous la nouvelle forme

Monsieur Thierry COUSIN rappelle que pour les problèmes récurrents de la chaudière, suite à réunion avec l'architecte, le bureau d'étude et le chauffagiste afin d'améliorer le fonctionnement actuel. Il est proposé d'effectuer les tests par un bureau de contrôle externe à l'issue.

Parcours santé installation prévue en février

Défibrillateur : commande pour 2 nouveaux équipements prévue pour la salle des fêtes et à proximité de la mare des Noblets. Les équipements sont en location pour une période de 5ans, maintenance, avec et formation de 10 personnes pour utilisation comprises.

Le tout est financé par la résiliation de ligne adsl « confort » qui servait à la vidéo surveillance (marie annexe et salle des fêtes)

Mise en place du serveur informatique semaine prochaine (4 et 5 février)

Madame Nathalie MILLE informe le conseil que le radar pédagogique de la route de Dreux aurait un souci de fonctionnement et demande à ce qu'il soit vérifié

Madame Evelyne LEFEBVRE demande s'il est envisagé de présenter le projet « 4^{ème} phase » d'aménagement des abords de l'école en conseil ou commission. Monsieur le Maire souligne que le prestataire vient de faire parvenir en mairie le projet et qu'une présentation sur la réflexion de l'aménagement sera effectuée prochainement.

Madame Evelyne LEFEBVRE demande si la procédure du PLU est arrêté. Madame Claudia ROUSSEL informe le conseil qu'un rendez-vous avec le cabinet sera très prochainement fixé pour le démarrage de la procédure.

Monsieur Guy GIRARD confirme la réouverture de la boucherie prochainement.

Expertise le 9 mars de l'abri bus brûlé (route de Dreux) par l'assurance

Finalisation des panneaux commerçants pour fin février

Monsieur le Maire réaffirme sa satisfaction et joie d'avoir travaillé avec l'ensemble de l'équipe et remercie l'équipe du travail accompli. Il souligne qu'il ne faut pas oublier l'engagement pris à l'égard de tous pour défendre les intérêts collectifs de la commune.

Monsieur le Maire adresse ses remerciements à Monsieur Thierry COUSIN et l'entreprise de Mr POLVE pour leur réactivité.

La société POLVE a mis en place pendant le week-end à la demande Monsieur le Maire une rampe d'accès afin de permettre à un enfant en fauteuil de pouvoir profiter de l'ensemble de l'école.

QUESTION A LA SALLE

Intervention de Mme DIMITRIADES qui souligne les problèmes récurrents de stationnement aux abords de l'école malgré le plan Vigipirate imposé. Monsieur Thierry COUSIN signale qu'il a prévu de faire avancer de deux mètres les barrières en contiguë de voirie pour éviter les stationnements abusifs..

Intervention de Mme SEVIN qui demande quel sont les horaires de la poste, avec la fermeture du lundi. Monsieur le Maire propose de se rapprocher de leur service.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 27 février 2016 à 10 h en présence du Conseil Municipal des Jeunes qui proposeront des sujets.

Séance levée à 21h 55